

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le/Affichée

20/10/20 le 20/10/20

Pour le Président et par délégation
Le Directeur du Service des Assemblées
Aurélien BELIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 OCTOBRE 2020

Date de convocation et d'affichage : 02 octobre 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 40.

Présents :

ABEL JEAN-PIERRE	FRAPIN David	MARTY Rémy
BACHMANN Jean-Marie	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BAGATTIN Mélanie	GARNERIN David	MEIRHAEGHE Sonia
BAROIN François	GATOUILLET Marcel	MENNETRIER Nicolas
BAUDOUX Bruno	GAURIER Claude	MONTAGNE Jean-Jacques
BEAUSSIER Jean-Marie	GAURIER Marlène	MOSER Alain
BETTINGER Sylviane	GAUTHIER Anne-Sophie	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BILLET André	GERARD Fabien	OUADAH Karima
BLANCHARD Dominique	GIRARD Marc	PAUWELS Cécile
BLASCO Thierry	GIRARDIN Olivier	PETIT Christine
BLASSON Christian	GONCALVES José	POIVEZ Kevin
BOICHUT Daniel	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BOISSEAU Dominique	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	POTTIER Denis
BOUDADI Rachida	GROSJEAN Patrick	QUINTART Sylvie
BRANLE Christian	GUILLAUMET Virginie	RAGUIN Jacky
BRET Marc	GUITTON Jordan	REHN Yves
BURRI Marie-Luce	GULTEKIN Gulcan	RENOIR Gilles
BUTAT André	GUNDALL Philippe	RESLINSKI Jean-François
CAFFET Gaëlle	HANDEL William	RICHARD Sophie
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	ROBLET Bernard
CHALVET Marie-Ange	HENNEQUIN Virgil	ROUSSEAU Pauline
CHAMPAGNE Anicet	HENRI Pascal	ROUSSELOT Nicole
CHAMPAGNE Bernard	HIMEUR Aïcha	SAINTON Michel
CHOISELAT Emmanuel	HIRTZIG Jack	SAUVAGE Philippe
CHOMAT Christophe	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
COCHET Jean-Michel	HOUARD Bruno	SERRA Frédéric
CORNEVIN Jean-Pierre	HUMBERT Christophe	THIENOT Régis
COURTOIS Jean-Christophe	JOLLIOT Marie-France	THOMAS Christine
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	VAN DE ROSTYNE Alain
DA ROCHA Katia	KIEHN Patricia	VIART Jean-Michel
DAUTET Loëtitia	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DEHARBE Dominique	LEBECQ Jérémy	
DELAITRE Guy	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DENIS Valéry	LEDOUBLE Catherine	
DESROUSSEAUX Pascal	LEMELAND Caroline	
DRAGON Jean-Luc	LEMELLE Flavienne	
DRIAT Boris	LEPRINCE Didier	
DUCHÊNE Annie	LEQUIEN Ombeline	
DUQUESNOY Olivier	LEROY Marie-Thérèse	
DUSACQ Maxime	LEYMBERGER Brigitte	
FARINE Bruno	MAGLOIRE Arnaud	
FINOT Patrick	MALARMEY Michelle	
FLEURET Dominique	MANDELLI François	
FRAENKEL Stéphanie	MARTINOT Bruno	

Représentés : GACHOWSKI Jacques par GIROT Thierry, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît

Excusés et ont donné pouvoir : BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BLANCHON David à ZAJAC Anna, CHEVALIER Bertrand à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-

COURONNE Isabelle, HUBINOIS Alain à BEAUSSIER Jean-Marie, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, SIMON Eric à SAINTON Michel, SOMSOIS Hervé à GUILLAUMET Virginie

Absents et excusés : GRIENENBERGER Daniel, RICHARD Vincent, Francis BECARD

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°13	Soutien aux stages étudiants
RAPPORTEUR	Marc SEBEYRAN

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
124	132	132			

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 OCTOBRE 2020

SOUTIEN AUX STAGES ETUDIANTS

Exposé

La crise sanitaire impacte fortement l'économie mondiale, nationale et a des répercussions au plan local plus particulièrement au niveau des établissements d'enseignements supérieur et de leurs étudiants. Ces derniers étant confrontés à des difficultés pour trouver des stages, la Communauté d'agglomération, Troyes Champagne Métropole (TCM) en partenariat avec le Département de l'Aube propose la mise en place d'un dispositif d'aide au financement de ces stages d'études, conformément à l'annexe jointe au présent rapport.

L'objectif est d'inciter en cette période de crise sanitaire Covid 19, les structures suivantes (entreprises, collectivités, associations), à l'accueil des étudiants en stage et ainsi, permettre à ces étudiants de valider ainsi, leur année ou leur cursus,

1- Les stages concernés

Seuls seraient aidés, les stages d'étudiants, de longue durée c'est-à-dire de 4 à 6 mois, démarrant avant fin octobre 2020 et présentant en priorité, un projet intéressant le territoire et/ou directement ou indirectement, lié aux conséquences de la crise sanitaire et économique.

2- les structures d'accueil

Les entreprises, associations ou collectivités du territoire de l'agglomération troyenne pour TCM et auboises pour le Département de l'Aube (au regard du registre du commerce et des sociétés), quelle que soit leur forme juridique (de la start-up à la grande entreprise) et quel que soit leur secteur d'activités. Seules les structures n'ayant à ce jour, pas déjà pris de stagiaires pour les mois à venir ou souhaitant au vu du dispositif, prendre des étudiants supplémentaires en stage seraient concernées. Il ne serait fixé aucune limitation de nombre d'étudiants accueillis par une même structure.

3- les étudiants bénéficiaires

Le dispositif concernerait tout étudiant, quelle que soit son origine géographique, inscrit dans l'un des établissements d'enseignement supérieur présents dans l'Aube (siège ou antenne) ou dans l'agglomération troyenne (pour l'aide de Troyes Champagne Métropole).

4- le montant de l'aide

Le principe retenu pourrait être le financement partiel de la gratification réglementaire due aux étudiants dans le cadre d'un stage de longue durée. Toute gratification supplémentaire décidée par la structure d'accueil serait à son entière charge.

Un forfait mensuel d'aide de 500 € par stagiaire sur 6 mois maximum pourrait être fixé, avec la modulation suivante en cas d'aide régionale dans le cadre du dispositif « Capital Stages » en entreprise, mis en place par la Région Grand Est et dont le descriptif sommaire figure en annexe :

- 250 € par stagiaire pour un stage de 4 mois,
- 300 € par stagiaire pour un stage de 5 mois,
- 330 € par stagiaire pour un stage de 6 mois.

Le reste à charge pour une entreprise serait donc de l'ordre de 100 € par mois en ce qui concerne la gratification réglementaire.

Pour un étudiant d'un établissement d'enseignement supérieur situé au sein de l'agglomération troyenne, le financement de l'aide serait réparti entre le Département et TCM au regard et dans la limite des budgets alloués par chacun à ce dispositif ainsi que du nombre et de la durée des stages identifiés.

Ainsi, seuls les premiers stages (40 à 50) présentés par les établissements aux collectivités pourraient bénéficier du présent dispositif.

5- les modalités de versement du financement

Le versement du financement accordé aux stages étudiants serait assuré selon des modalités restant à définir, par les établissements d'enseignement supérieur ou leur fondation, dans le cadre de conventions bilatérales ou tripartites, passée avec TCM et/ou le Département et fixant le montant de la dotation allouée en conséquence, en fonction du nombre et de la durée des stages à financer.

Dans le cadre de ce dispositif, Troyes Champagne Métropole apportera un soutien financier d'un montant de 30 000 €, les crédits étant inscrits au budget Enseignement Supérieur 2020.

Le financement public serait mentionné par ailleurs dans les conventions de stage conclues entre l'établissement, la structure d'accueil et l'étudiant.

Le montant des dotations à verser aux établissements serait défini en octobre/novembre et engagé avant la fin de l'année 2020.

Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER les modalités du dispositif d'aide telles que définies en annexe pour le soutien aux stages étudiants, en structures d'accueil (entreprise, associations ou collectivités) , réalisés sur le territoire de Troyes Champagne Métropole.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir pour la mise en œuvre du dispositif de soutien au financement de stages étudiants.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote